

## DEFINITION

- L'Animateur d'Équitation est un titre à finalité professionnelle, de niveau 3, délivré par la FFE. Il est inscrit pour 3 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles sous le numéro RNCP 37414

## CONDITIONS D'EXERCICE :

- Encadrement, découverte et initiation des activités équestres

## LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE :

- Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau 4 (BPJEPS) ou supérieur dans le domaine des activités équestres

## DEFINITION DU METIER

Les compétences attestées par le titre permettent à tous les titulaires d'exercer les activités suivantes, sous l'autorité du BPJEPS ou supérieur

- Assurer l'accueil des différents publics, la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation intérieure

DISPENSES ET EQUIVALENCES page 8 du livret de l'AE

NIVEAU PRATIQUE EQUESTRE : à l'entrée en formation

- Maîtrise technique galop 6 sauf apprentissage galop 5 (présenter un équidé juste et stable, évoluer en totale autonomie et en sécurité)

## LA SELECTION

TESTS DE SELECTION : documents à fournir et conditions à remplir

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire du certificat de secourisme (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an par rapport à l'entrée en formation donc après le 16 septembre 2023
- Être titulaire d'un diplôme délivré par la FFE ainsi qu'une licence compétition club de l'année en cours (galop 5 ou 6)

TESTS DE SELECTION : remplir une fiche d'inscription

- Tests pratique (niveau galop 6)
- Tests oraux et écrits

Ces tests permettent d'établir une **SELECTION**, d'établir une **SYNTHESE** ainsi qu'un **POSITIONNEMENT** pour évaluer les besoins, les acquis de chaque candidat selon aussi les **DISPENSES** et **EQUIVALENCES** de chaque candidat

## LA FORMATION

DUREE : 490h en OF 1143h en Entreprise

ENTREE EN FORMATION : documents à fournir pour le dossier par le candidat

- Photocopie de la carte d'identité et photos norme ISO/IEC 19794-5 :2005
- Copie du dernier diplôme obtenu (équestre et scolaire)
- CV
- Lettre de motivation
- Licence fédérale valide et compétition club
- Certificat médical de non -contre-indication
- PSC1
- Galop 5 ou 6
- Copie des équivalences ou dispenses (p 34 du règlement AE)
- Bulletin numéro 3 (casier judiciaire)

AVANT L'ENTREE EN OF : documents à fournir par l'OF au candidat

- Programme de formation et planning
- Règlement intérieur de formation
- Tarifs et modalités de règlement (prises en charge par OCAPIAT)
- Cout de la formation : 6263 euros en totalité pour l'année
- Par module Uc1 2151 euros //Uc2 1800 euros// Uc3 1800 euros// Uc4 980 euros
- Convention de formation (OCAPIAT)
- Conditions financières en cas de cessation anticipée (conditions générales de vente)

PENDANT LA FORMATION :

- **Inscription sur le Campus de la FFE**
- Passage de l'examen suivant **Evaluation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle** (le candidat devra fournir une photo d'identité, un certificat médical de non-contre-indication, convention de stage en entreprise) en septembre 2025

- La validation informatique de cet examen donne lieu à la production d'une attestation téléchargeable permettant au stagiaire de demander sa **CARTE PROFESSIONNELLE D'ANIMATEUR STAGIAIRE** sur le site <https://eaps.sports.gouv.fr/>. avec son tuteur
- Pour cela il doit procéder à la **numérisation** des documents suivants : pièce d'identité, photo d'identité, certificat médical, attestation justifiant acquisition des EPMSP, convention de stage (**important** : garder identifiant et mot de passe car ce sont les mêmes qui vont leur permettre de demander leur **Carte Professionnelle d AE**)
- Un **Livret AE Personnalisé** sera envoyé au stagiaire, celui-ci devra l'imprimer et le faire remplir par le Tuteur et l'OF à chaque fin de période (suivi du stagiaire)
- Chaque semaine une feuille d'**Emargement de Présence** sera remplie par le stagiaire en OF ainsi que le **Registre du Personnel** chez le tuteur
- Le **Tuteur** devra fournir au stagiaire des **Fiches de suivi**, relatant les cours dont le stagiaire est responsable, qui seront gardées dans un **Carnet de Bord** (celui-ci sera réclamé lors de l'examen final)
- **Examen Blanc** à chaque trimestre correspondant à l'apprentissage effectué pendant cette période (passage des UC possible en continu)
- **Rapport de stage de mise en situation professionnelle** sera travaillé régulièrement
- **Entretien personnel ou en groupe avec ou sans le tuteur régulier** pour résoudre des problèmes, remotiver le stagiaire, recadrer si besoin, et féliciter aussi !
- Chaque **trimestre** le stagiaire remplira un document de **SATISFACTION** pour nous permettre de conduire cette formation dans les meilleures conditions Le stagiaire ne subira aucun désagrément par rapport à son jugement
- A la fin de la formation un **autre** document plus complet lui sera remis pour **juger cette formation**
- Pour accéder à l'examen final, le stagiaire devra avoir une **Attestation de Capacité détenteur d Equidé Module A** délivrée sur le **Campus**, ainsi que l'**Attestation de Stage de mise en situation Professionnelle** remplie par son Tuteur ,celle-ci étant envoyée sur le site de la FFE en même temps que le **Rapport de Stage**, soit **8 semaines** cet examen (soit mi-mars )

## LA CERTIFICATION (EXAMEN FINAL)

Le formateur inscrit le stagiaire à cet examen et l'accompagne le jour J (en général en mai ou juin)

Le stagiaire sera jugé par le DTN ou son représentant ainsi que 2 moniteurs de niveau 4 (BPJEPS)

L'inscription doit se faire 6 semaines avant l'examen, pour cela il faudra demander une **ATTESTATION DE STAGE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE** (modèle fourni par la FFE) au tuteur

MODALITES ET EVALUATIONS :

Référentiel de compétences :

- **Bloc 1** : rapport de stage (10 pages max) produit et transmis par voie électronique
- **Bloc 2** : pédagogie et carnet de bord
- **Bloc 3** : **tirage** au sort sur le travail, la gestion de la cavalerie, convoyage, et reprise de dressage, cso ou cross, travail à pied)

Le DTN délivre les BLOCS ou le DIPLOME AE

## BILAN ET POST FORMATION

Le tuteur émet un avis sur la formation

Le stagiaire remplit un questionnaire d'évaluation de la satisfaction des différents acteurs (formateurs et tuteurs)

L'OF délivre une **attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation et fait signer à l'élève une **attestation de délivrance**

## DESCRIPTION DE L'EMPLOI ET DEBOUCHES

Le titulaire de la certification professionnelle animateur d'équitation est couramment appelé animateur ou aide moniteur, il exerce son activité professionnelle sous l'autorité d'un BPJEPS ou sup lui permettant l'encadrement des activités équestres contre rémunération.

EMPLOIS VISES :

- Emplois de catégorie 1 : animateur soigneur, soigneur, cavalier soigneur

ENTREPRISES ET STRUCTURES CONCERNEES :

- Toutes entreprises et structures publiques et privées

STATUT :

- Salarié

AUTONOMIE :

- Exerce sous l'autorité d'un BPJEPS et s'intègre au sein d'une équipe

EVOLUTIONS DE CARRIERE :

- Evolution vers le métier de moniteur classé niveau 4 après une formation
- Possibilité après 3 ans d'expérience professionnelle vers le métier de soigneur responsable d'écurie classé en niveau 2
- Evolution vers des emplois connexes aux activités équestres dans le champ de l'élevage, du commerce de chevaux, de la vente de matériel ....

## CONSEILS AVANT L'ENTREE EN FORMATION

- LIRE LE **LIVRET PEDAGOGIQUE « ANIMATEUR D'EQUITATION »** VOUS POURREZ AINSI DECOUVRIR LE PROGRAMME ET LE PLAN DE FORMATION
- PASSER VOTRE **GALOP 6** SI VOUS LE POUVEZ ET SI VOUS ESTIMEZ ETRE PRET
- **CONTINUER A PRENDRE DES COURS PENDANT L'ETE** VOIRE FAIRE UN STAGE DE MISE A NIVEAU SI VOUS EN AVEZ BESOIN
- **COMMENCER A SE DOCUMENTER SUR LA PEDAGOGIE**

## AIDES POSSIBLES POUR LA FORMATION

Pour la FORMATION, prise en charge dans sa totalité par le **CFA de la FFE** par un organisme de gestion **OCAPIAT** pour cela il faudra fournir au CFA :

- Dossier de candidature
- Convention de formation avec l'entreprise tutorale
- Contrat d'apprentissage
- Demande de prise en charge pour la gestion du financement
- Mandat gestion contrat d'apprentissage

Tous ces documents vous seront fournis par l'OF

Certaines **AIDES** (allocations familiales, logement, rentrée, transport...) peuvent être demandées auprès des **SERVICES TERRITORIAUX (DRAJES)** si besoin le CFA peut éditer les documents nécessaires à leur obtention

**LES TESTS DE SELECTION AURONT LIEU LES JEUDIS 1 ET 29 MAI** dans les locaux du CLUB HIPPIQUE

